

NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

Nos honoraires s'entendent TTC, à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire. Les honoraires affichés ci-dessous sont des honoraires maximum.

MAISONS & APPARTEMENTS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	6 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	8 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5,5%
De 300 001 € à 600 000 €	5%
Au-delà de 600 001 €	4%

GARAGES & PARKINGS

	TARIF TTC
De 0 € à 15 000 €	1 500 €
Au-delà de 15 001 €	10%

TERRAINS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	7 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	9 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	11 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	13 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	15 000 €
Au-delà de 200 001 €	9%

LOCAUX PROFESSIONNEL - CESSION DE BAIL - VENTE DE FONDS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	10%
De 150 001 € à 200 000 €	9%
Au-delà de 200 001 €	8%

PROGRAMME NEUFS : 4% TTC du montant du prix de vente à la charge du vendeur

HONORAIRES DE CONSEILS : 300€ TTC

NOS HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Le montant total des honoraires sera égal à :

- **Pour le locataire :**
 - Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€TTC/m² en zone très tendue*, 10€TTC/m² en zone tendue* et 8€TTC/m² en zone non tendue
 - Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€TTC/m²
- **Pour le bailleur :**
 - Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€TTC/m² en zone très tendue*, 10€TTC/m² en zone tendue* et 8€TTC/m² en zone non tendue
 - Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€TTC/m²

* selon l'article 1 du décret n°2014-890 1er aout 2014

LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX : 16% HT du montant du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

5% 

*De nos honoraires de vente HT sont reversés
à l'association de votre choix !*